



Tout d'abord, je tiens à remercier les initiateurs et les organisateurs de cette journée pour avoir souhaité la présence aujourd'hui du tout jeune Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes, créé en Juin 2006.

Nous avons, en effet, participé aux différentes réunions préparatoires à ces Assises, en apportant notre vision spécifique des problèmes rencontrés par les Masseurs-Kinésithérapeutes de Seine-Saint-Denis dans la délivrance des soins,. Nous nous sommes aussi enrichis de l'éclairage apporté par d'autres professionnels de santé, associations d'usagers, institutionnels loco régionaux.

Je ne reviendrais pas sur le constat de l'état des lieux global de l'offre de soins dans notre département, issu du travail des Ateliers, qui nous a été présenté par le Docteur Michèle Vincenti, constat auquel nous adhérons.

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, attaché au libre choix du praticien par les patients, veille au respect des règles édictées par notre Code de Déontologie, en particulier à l'obligation qui est faite de dispenser les soins sollicités par les patients, sauf en invoquant des raisons professionnelles ou personnelles de refus.

La Démographie. (Données du tableau national et départemental de l'ordre d'Octobre 2010).

La région Ile-de-France recense 16,1% de l'effectif national des masseurs-kinésithérapeutes.

Avec 87 MK pour 100.000 habitants, la densité de la région est inférieure à la densité nationale. Elle varie de 51 à 141 selon les départements.

La Seine-Saint-Denis à la densité la moins élevée avec 51 MK pour 100.000 habitants pour un total de 761 professionnels.

La région Ile-de-France dénombre 407 entrées pour 178 sorties sur les 12 derniers mois, soit un solde entrées/sorties de 229 qui représente une évolution de +2%. Cette évolution varie de 0% à +4% selon les départements. Elle est de 0% en Seine-Saint-Denis.

Avec 43 ans, l'âge moyen en région Ile-de-France se situe au-dessus de la moyenne nationale. Tous les départements de la région se situent au-dessus de la moyenne nationale. Il est de 44 ans en Seine-Saint-Denis.

La région Ile-de-France compte 18,6% de l'effectif des plus de 55 ans.

Avec 23%, la région présente un taux des plus de 55 ans supérieur au taux national. Tous les départements de la région se situent au-dessus de la moyenne nationale. 25% des MK de Seine-Saint-Denis, soit 188, ont plus de 55 ans. C'est le département le plus âgé.

Les femmes de la région Ile-de-France représentent 16,8% de l'effectif féminin national. La proportion de femmes dans la région est proche de la moyenne nationale. Le taux varie de 40% à 50% selon les départements. Il est de 40% en Seine-Saint-Denis.

Les salariés de la région Ile-de-France représentent 16,3% de l'effectif national salarié. Le taux de salariés de la région est proche du taux national. Le taux varie de 9% à 22% selon les départements. Il est de 22% en Seine-Saint-Denis.

Pour résumer : La densité la moins forte de la région IDF, une stagnation des effectifs, 25% des professionnels âgés de plus de 55 ans et plus de 100 d'entre eux qui partiront en retraite d'ici 3 ans, la féminisation la plus basse de la région, dans un département où nos consœurs sont plus particulièrement sollicitées pour des raisons socioculturelles, le taux le plus élevé de la région en professionnels salariés, limitant par ricochet l'accès aux soins de ville.

Le vieillissement de la population.

Placés en première ligne face au vieillissement de la population, les masseurs-kinésithérapeutes sont sollicités en particulier dans le domaine du « maintien des personnes âgées à domicile », pour leurs interventions dans les maisons de retraite, ou pour leur participation dans des structures spécialisées.

La charge de travail au sein de leur cabinet, la **pénibilité** particulière des soins à domicile et la trop faible indemnité de déplacement (2 ou 4 €) sont autant de freins qui tendent à diminuer drastiquement leurs déplacements.

De plus, gestionnaires de « très petites entreprises » la survie de celles-ci passe impérativement par l'obligation de « rentabiliser » les plateaux techniques, de plus en plus importants et onéreux. La lettre clé de la profession n'ayant pas évolué depuis l'an 2000, c'est une quadrature du cercle que les masseurs-kinésithérapeutes ne résoudront pas sans aides extérieures. A terme, ne serons nous pas confrontés à cette évidence : « paupériser les revenus, c'est risquer de médiocriser les actes ».

La juste rémunération de nos actes, selon des modes qu'il reste encore à définir suivant le lieu ou la nature de ceux-ci, pourra à terme être un attrait à l'installation de nouveaux professionnels en Seine-Saint-Denis.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence les problèmes concernant **l'insécurité des professionnels de santé** au cours de leur exercice.

Le récent protocole signé par l'ensemble des Ordres nationaux avec les ministères de l'Intérieur, de la Santé et de la Justice atteste bien des difficultés rencontrées, et de la nécessaire participation des différentes instances nationales, régionales, départementales et communales, afin de trouver des solutions concrètes à cet état de fait.

La Seine-Saint-Denis pâtit d'une **image de marque** fortement dégradée, malheureusement entretenue par les Médias au-delà du raisonnable voire parfois de la véracité.

Il appartient à tous les acteurs et instances de notre département de corriger cette image afin d'enrayer la fuite des professionnels de santé et surtout d'y faciliter leur installation.

Nous sommes bien entendu, prêts à y participer en soulignant en particuliers les atouts de notre département : Stade de France, installation d'importantes entreprises (orange), ou d'institutions (HAS), amélioration des moyens de communication inter communaux (tramway).

Je vous remercie de votre attention.